

Annexe délibération

Mobilisation des heures au titre du CPF

Type de formations	Nombre d'heures DIF	Propositions CPF
Préparations concours et examens	<p>20h/préparation + prise en charge des déplacements, repas</p> <p>Le reste des jours est comptabilisé sur des jours de perfectionnement</p> <p>Au réel si la préparation est inférieure à 20h</p> <p>Prise en charge des déplacements et repas hors métropole</p>	<p>35h/préparation (compteur CPF plus important que compteur DIF)</p> <p>Le reste des jours est comptabilisé sur des jours de perfectionnement</p> <p>Au réel si la préparation est inférieure à 20h</p> <p>Prise en charge des déplacements et repas hors métropole</p>
Actualisation des savoirs fondamentaux	<p>20h/ cycle (1jour/semaine/10 mois)</p> <p>Prise en charge des repas incluse dans la dynamique pédagogique</p> <p>Pas de frais de déplacement, la formation ayant lieu sur le territoire de la métropole</p> <p>Le reste des jours est comptabilisé sur des jours de perfectionnement</p>	<p>35h (compteur CPF plus important que compteur DIF) ; harmonisation avec l'ensemble du dispositif CPF</p> <p>Prise en charge du repas incluse dans la dynamique pédagogique</p> <p>Pas de frais de déplacement, la formation ayant lieu sur le territoire de la métropole</p> <p>Le reste des jours est comptabilisé sur des jours de perfectionnement</p> <p>Ne peut être refusé qu'une fois par la hiérarchie.</p>
Tremplin direct	<p>Comptabilisé sur le perfectionnement</p> <p>Prise en charge des déplacements et repas par le CNFPT</p>	<p>35h (compteur CPF plus important que compteur DIF) ; harmonisation avec l'ensemble du dispositif CPF</p> <p>Le reste des jours est comptabilisé sur des jours de perfectionnement</p> <p>Prise en charge des déplacements et repas par le CNFPT</p>
Tremplin + préparations	<p>20h/préparation</p> <p>Le reste des jours est comptabilisé sur des jours de perfectionnement</p> <p>Prise en charge des déplacements et repas par le CNFPT pour les tremplins et par Brest métropole pour les préparations au concours</p>	<p>35h (compteur CPF plus important que compteur DIF) ; harmonisation avec l'ensemble du dispositif CPF</p> <p>Le reste des jours est comptabilisé sur des jours de perfectionnement</p> <p>Prise en charge des déplacements et repas par le CNFPT pour les tremplins et par Brest métropole pour les préparations au concours</p>
Stage d'observation	<p>21 h DIF</p>	<p>Au réel avec un plafond de 35h CPF (5 jours)</p> <p>Participation aux frais logistiques dans la limite du département</p>

Formation personnelle	<p>Congé de formation pour les formations longues diplômantes, certifiantes, qualifiantes</p> <p>Prise en charge 85% du salaire indiciaire Brut</p> <p>Pas de prise en charge de frais logistique ou négocié avec l'agent.e selon le niveau de prise en charge du coût pédagogique</p>	<p>Congé de formation pour les formations longues diplômantes, certifiantes, qualifiantes</p> <p>Prise en charge 85% du salaire indiciaire Brut</p> <p>Pas de prise en charge de frais logistique ou négocié avec l'agent.e selon le niveau de prise en charge du coût pédagogique</p> <p>Faire intervenir le congé formation après l'utilisation de l'enveloppe d'heures disponibles au titre du CPF</p> <p>Idem pour les formations ne nécessitant pas de congé formation à hauteur du réel des heures de formation</p> <p>Pas de prise en charge des frais logistiques (participation de l'agent.e en lien avec sa motivation sur son projet) ou participation négociée comme le DIF</p>
VAE et bilans de compétence	Au-delà de 24h	En complément du congé de 24h
Atelier de mobilité	Prise en charge au réel du nombre d'heures (1jour)	Prise en charge au réel du nombre d'heures (1jour)
Breton	<p>36h</p> <p>Prise en charge des frais pédagogiques</p>	<p>Idem au réel des heures disponibles au titre du CPF</p> <p>Prise en charge des frais pédagogiques</p>
Autres langues	<p>Dans le cadre d'une demande des services</p> <p>Prise en charge sur le perfectionnement</p>	Idem + prise en charge au réel dans le cadre d'un projet professionnel/formation personnelle identifiée et soutenue par la collectivité (breton, langue des signes)